

FVMFAC

Fédération Vaudoise des Maîtres Ferblantiers, Appareilleurs et Couvreurs 34, rue du Maupas 1004 Lausanne

Tél. 021/647 24 25 Fax 021/646 39 03 E-mail: fvmfac@sgip.ch Pour la correspondance: Case 279 1001 Lausanne

www.mevauba.ch

A NOS MEMBRES ET ENTREPRISES AFFILIEES A LA CAISSE AVS MEROBA

Réf. L.Bleul/M.Jiménez

Lausanne, le 23 novembre 2023

Accord sur les salaires au 1.1.2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous communiquons, ci-après, les informations suivantes :

I. SALAIRES MINIMAUX

Sans changement.

II. SALAIRES CONVENTIONNELS (CCT)

D'entente entre les partenaires sociaux, il a été convenu d'une augmentation conventionnelle des salaires réels mensuels ou horaires effectifs au 1^{er} janvier 2024 comme suit :

- de CHF 0.50 par heure ou CHF 90.00 par mois et par travailleur.

A votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

FEDERATION VAUDOISE DES MAITRES FERBLANTIERS, APPAREILLEURS ET COUVREURS Le Président : Le Secrétaire général : S. Moïk L. Bleul